Comité de pilotage du site Natura 2000
« Complexe minier de la vallée de la Senouire »
Compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2023

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Complexe minier de la vallée de la Senouire » s'est tenue à la mairie de Sainte-Marguerite, en date du 15 novembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Jacques LUDON, Maire de Sainte-Marguerite et Président du comité de pilotage du site.

Etaient présents :

LUDON Jean-Jacques	Maire de Sainte-Marguerite, Président du COPIL
DUBOURGNOUX Eric	Vice-Président du PNR Livradois-Forez
LACROIX-GILLES Paul	SMAT du Haut-Allier
LAC Maurice	Mairie de Chavaniac-Lafayette
BELLUT Florence	Mairie de Josat
MUFFAT Amandine	Chargée d'animation locale Natura 2000 - Région Auvergne-Rhône-Alpes
MOIRON Guillaume et OTTMANN Elisa	Chargé de mission Natura 2000 - PNR Livradois-Forez
ROUBINET Céline et BENARD Delphine	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
ANDREAU Maryline et GUEGUEN Fabrice	DDT 43
LONGUESPE François	OFB 43
LAJARRIGE Adrien et COUVIN Philippe	CNPF 43
LE GLOANEC Vincent	Conservatoire Botanique National du Massif Central
NEAU Anaëlle	Chauve-souris Auvergne
ROUSTIDE René	Représentant des propriétaires forestiers 43
LAURENT Sébastien	FDSEA 43

Etaient excusés :

Mairie de Mazerat-Aurouze
Mairie de la Chapelle-Bertin
Mairie de Chassagnes
Chambre de commerces et d'industrie de Haute-Loire
Sous-préfecture de Brioude
Groupe mammalogique d'Auvergne
Fédération départementale des pêcheurs
Fransylva 43

Accueil par J.J. LUDON

M. LUDON accueille les participants et les remercie de leur présence. Un tour de table de participants est réalisé. M. LUDON présente l'ordre du jour :

- Déploiement de la nouvelle politique régionale Natura 2000
- Principaux enjeux et objectifs du site Natura 2000
- Révision du DOCOB
- Bilan de l'animation des actions pour l'année 2023
- Programme d'animation prévisionnel pour 2024
- Questions diverses

Déploiement de la nouvelle politique régionale Natura 2000

La parole est donnée à Mme MUFFAT de la Région AuRA pour la présentation du déploiement de la nouvelle politique régionale Natura 2000. Le site de la vallée de la Senouire étant dans le territoire du PNR Livradois-Forez avec un portage par le PNR Livradois-Forez, il n'y aura pas de changement de configuration : le PNR Livradois-Forez reste structure porteuse. Le COPIL reste également dans la même configuration. Le changement s'applique pour l'animation du site ; celle-ci étant réalisée par délégation au CEN Auvergne. Dès 2024, l'animation du site sera réalisée directement par le PNR Livradois-Forez, avec possibilité de prestations. Pour le financement de l'animation 2024, un AAP (Appel à projets) a été lancé le 14 novembre par la Région à destination des structures porteuses pour les demandes de subvention pour un co-financement 2024 FEADER-Région. Un mail de la Région sera envoyé prochainement aux structures porteuses pour les inviter à un webinaire d'information pour cet AAP. A partir de 2025, des crédits FEDER seront mobilisés. Quant aux contrats Natura 2000, un travail est en cours sur les dispositifs de soutien financier avec une ouverture pour l'année 2024.

Mme ROUBINET demande si l'ensemble des contrats Natura 2000 seront maintenus, et notamment les contrats forestiers « bois sénescents ». Mme MUFFAT précise que des interrogations de maintien de ce contrat sont effectivement en cours ; ce contrat rémunérant un maintien d'arbres en place et non un investissement dans des travaux. La liste des contrats éligibles sera normalement disponible pour le début de l'année 2024. M COUVIN insiste sur l'intérêt d'un tel contrat car il constitue un levier important de concertation avec les propriétaires forestiers face à des actions de coupe sur des secteurs à enjeu sur les sites Natura 2000. M DUBOURGNOUX soutient ces propos et indique que les contrats Natura 2000 permettent de mettre en place des actions concrètes sur les territoires.

NB : Suite au comité de pilotage, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a confirmé le maintien et le financement du contrat forestier « bois sénescents » dès l'année 2024.

M MOIRON indique que le PNR Livradois–Forez sera structure porteuse et animatrice de 15 sites Natura 2000 au lieu de 8 sites. Concernant le site de la vallée de la Senouire, un choix de maintien d'un COPIL unique a été défini pour divers éléments : une présidence portée par un élu local depuis la désignation du site (2009), une appropriation de l'animation du site très forte au regard du nombre important de participants au COPIL annuellement, une situation territoriale ne permettant pas un regroupement efficient avec un autre site Natura 2000.

Révision du DOCOB

Après quelques rappels généraux sur le site Natura 2000 et ses enjeux, Mme ROUBINET présente la révision du DOCOB engagée en 2022 et poursuivit en 2023.

Mme ROUBINET détaille le contexte de la révision du DOCOB, son budget et son calendrier. Elle précise que des modifications sur le document envoyé par mail ont été prises en compte en dernière minute suite à des retours de partenaires : ces dernières seront bien intégrées au document et indiquées durant la présentation. Si d'autres remarques sont à formuler, elles seront encore intégrées dans les prochaines semaines.

Mme ROUBINET présente ensuite le diagnostic écologique ; synthèse des entretiens avec les partenaires naturalistes et des 3 études menées en 2022 : la réactualisation de la cartographie des habitats sur l'ensemble du site (menée par le CEN Auvergne) et deux études sur les chauves-souris (menée par l'association Chauve-

souris Auvergne). La cartographie des habitats révèle une occupation du sol relativement stable, avec deux modifications majeures : l'augmentation des prairies de fauche liée à l'extension du périmètre et la diminution des forêts d'intérêt communautaire liée à des coupes rases récentes et des plantations (résultat biaisé par une modification d'interprétation scientifique des habitats d'intérêt communautaire). Une étude sur la maturité des boisements a permis de révéler la présence de 19% de forêts anciennes (440 ha) mais dont seulement 70 ha sont matures (présence d'arbres de gros diamètre) répartis sur 5 massifs et pour lesquels une attention toute particulière doit être menée pour leur préservation (ces forêts abritant une très grande biodiversité et constituant des habitats très favorables pour les chauves-souris). Ces études permettent ainsi d'avoir une localisation précise et réaliste des forêts à enjeux de préservation sur le site, et de pouvoir ainsi, répondre et accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion de leurs parcelles.

Concernant la faune, de nouvelles espèces de chauves-souris et de nouveaux gîtes de reproduction ont été recensés. Le site est actuellement fréquenté par 20 espèces au lieu de 14, dont 6 espèces d'Annexe II. 17 gîtes en bâtiment sont aujourd'hui connus pour le Petit rhinolophe, 6 gîtes en bâtiment pour la Barbastelle d'Europe et 1 gîte en bâtiment pour le Murin de Beschtein (information rare pour cette espèce). Mme NEAU précise que le Petit rhinolophe est bien présent sur un territoire quand celui-ci est couvert par de grands espaces forestiers dominés par des essences locales et avec des secteurs matures. Compte-tenu de la forte population de la vallée de la Senouire, il y a donc un enjeu pour la préservation de ces boisements de hêtraie sapinière naturelle. Mme ROUBINET indique que le recensement des ouvrages miniers a également été réalisé et des dégradations importantes ont été constatées, ce qui implique une fréquentation régulière de certaines mines avec des risques de dérangement pour les colonies de chauves-souris et des enjeux sécuritaires pour le public. Mme NEAU confirme l'enjeu de préservation de la tranquillité dans les rares ouvrages miniers conservés sur la vallée de la Senouire. M. LONGUESPE indique que l'OFB peut appuyer le CEN Auvergne pour ces problématiques de dégradation et de fréquentation d'ouvrages miniers. En complément des chauves-souris, d'autres nouvelles espèces ont été recensées sur le site Natura 2000, avec des enjeux moindres de préservation.

Mme ROUBINET présente ensuite le diagnostic socio-économique, avec un contexte relativement stable à l'exception de l'exploitation forestière ayant subie une évolution marquée suite au dépérissement des sapins avec le changement climatique. Cette évolution tend vers une exploitation forestière devenue inadaptée pour la préservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire.

Mme ROUBINET poursuit avec la présentation de la stratégie d'actions qui regroupe les objectifs et les actions. La majorité des objectifs et des actions du précédent DOCOB ont été conservés, avec des modifications à la marge.
Dans l'objectif « Préserver les gîtes à chauves-souris », 4 nouvelles actions ont été proposées : une action pour limiter la pollution lumineuse aux abords des gîtes, une action d'identification et de préservation des gîtes arboricoles, et deux actions de sensibilisation auprès des nouveaux propriétaires, des acteurs de l'immobilier et des acteurs du milieu souterrain pour la préservation des populations de chauves-souris.
Dans l'objectif « Préserver les territoires de chasse et les corridors de déplacement des chauves-souris », 3 nouvelles actions ont été proposées : une action de sensibilisation des acteurs à la gestion durable des milieux agropastoraux et bocagers (prairies, haies, arbres isolés…), une action pour développer un réseau d'îlots de sénescence et une action pour réduire la proportion de plantations monospécifiques. Outre ces nouvelles actions, c'est l'action « Favoriser une gestion forestière adaptée prenant en compte les habitats d'intérêt communautaire et le changement climatique » qui apporte le plus grand changement, suite aux échanges dans le groupe de travail. Mme ROUBINET rajoute, que comme indiqué dans le mail d'invitation au COPIL, la note technique n'a pu être finalisée pour le COPIL. La fiche action reprend donc des éléments validés par des instances, comme la note régionale d'octobre 2021 issue du groupe de travail multi partenarial Auvergne-Rhône-Alpes « Forêts et changements climatiques » et validée par la DRAAF AuRA et la DREAL AuRA, définissant des orientations de gestion sylvicole notamment en sites Natura 2000. Des compléments tardifs ont également été apportés par le CBNMC, définissant les règles cartographiques de définition des habitats d'intérêt communautaire ; ces dernières appuyant ces grands principes de gestion sylvicoles validés par la note régionale. M. LE GLOANEC détaille ces règles cartographiques permettant l'interprétation de la présence d'habitats d'intérêt communautaire, les critères indiquant une dégradation de l'habitat et une destruction de l'habitat. Ainsi, par exemple, si la proportion d'essences allochtones est supérieur à 50%, le

peuplement n'est plus considéré comme habitat d'intérêt communautaire. Une discussion est engagée autour de ces règles et de la migration assistée. M. COUVIN indique que des remarques et compléments seront transmis pour intégration dans la fiche action. Des itinéraires techniques doivent être précisés et définis pour accompagner au mieux les propriétaires forestiers. Mme ROUBINET précise que ces itinéraires techniques ne pourront être intégrés à la fiche action dans le DOCOB car cela nécessite un travail important et long de concertation et de validation, ce qui n'est pas possible dans le temps imparti pour la révision du DOCOB qui doit s'achever pour la fin de l'année 2023. Ce travail sera à poursuivre dans l'animation courante du site. Les membres du COPIL appuient ce principe : la fiche action intègre les orientations de la note régionale et des règles cartographiques d'interprétation des habitats d'intérêt communautaire, ainsi qu'un travail de concertation et de validation d'itinéraires techniques. Ces derniers feront l'objet d'in travail de concertation dans le cadre de l'animation courante du site Natura 2000, suite à la révision du DOCOB.
M. LAURENT demande des précisions sur les actions de débroussaillage. M. MOIRON présente le Plan Pastoral Territorial et ses critères d'application : zones exclusivement pâturées de plus de 10ha, projet porté par un collectif d'éleveurs, financement d'action de débroussaillage, de création de parcs de contention, d'aménagement de points d'abreuvement…. Mme ROUBINET rajoute que les contrats Natura 2000 sont complémentaires et peuvent être sollicités si le collectif d'éleveur ne peut être constitué. M. MOIRON mentionne que, pour avoir un contrat Natura 2000, les agriculteurs doivent avoir des habitats d'intérêt communautaire sur leurs parcelles et qu'elles ne doivent pas être déclarées à la PAC.
Dans les objectifs « Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire » et « Mobiliser et informer les acteurs locaux de la mise en œuvre du DOCOB », aucune action n'a été rajoutée. Des ajustements ont été réalisés au sein des fiches pour l'intégration des nouveaux éléments recueillis dans les diagnostics.

Le budget dépensé pour le premier DOCOB s'élève à 405 756,44 € pour un prévisionnel de 610 510 €, avec 46% de l'enveloppe allouée aux MAEt/MAEc, 4% aux contrats Natura 2000 et le reste à l'animation du DOCOB. Le budget prévisionnel du prochain DOCOB pour la période 2024-2030 s'élève à 554 000€ dont 493 000 € d'actions en priorité forte dont 299 000 € pour la mise en œuvre des contrats (dont 195 000 € pour les contrats forestiers).

L'ensemble des membres présents votent pour la validation du DOCOB dans la mesure où les modifications demandées soient apportées dans le document final.

<u>Bilan de l'animation des actions pour les années 2023</u>

Mme ROUBINET présente les actions d'animation générale réalisées en 2023 :

- Actions d'accompagnement des propriétaires forestiers face au dépérissement des sapins et à la gestion forestière tournée aujourd'hui vers des coupes rases, ce qui n'est pas compatible avec la préservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire : Elle précise que ce volet représente ¾ de l'animation depuis 2 ans. Cette action vise aux demandes d'avis sur la révision de PSG et la sensibilisation aux contrats Natura 2000 forestiers « bois sénescents ».
- Renouvellement de la charte Natura 2000 ;
- Suivi des dégradations post-travaux du passage à gué de la Ribeyrette : Les travaux ont été réalisés à la fin de l'été 2022 mais d'importantes dégradations ont été constatées en octobre 2022 par le CEN Auvergne et par des élus du territoire lors d'une visite sur site. Les travaux sur le passage à gué sont inexistants, des bourbiers sont présents de manière encore plus importante qu'avant les travaux, un deuxième chemin d'exploitation dans la ripisylve a été créé ainsi qu'une deuxième traversée du cours d'eau de la Ribeyrette avec d'importants bourbiers. Suite aux demandes des membres du COPIL, plusieurs sollicitations ont été réalisées par le CEN Auvergne auprès des services instructeurs (DDT43/OFB) pour l'identification des procédures pour remise en état par l'exploitant et/ou le propriétaire. L'exploitant forestier ayant déposé le bilan, l'exploitation est en stand-by depuis 2022 et les dégradations sur le cours d'eau sont toujours en place (dégradation du passage à gué, du chemin et grumes dans le cours d'eau). Le service Police de l'eau de la DDT43 a indiqué qu'aucune remise en état ou procédure ne peut être engagée tant que l'exploitation n'est pas terminée. Le

débat se poursuit entre les membres du COPIL. M. GUEGUEN prend note de cette problématique et en fera part à ses collègues pour que la situation ne reste pas bloquée.

- Animation des MAEc : Des échanges ont été poursuivis avec le SMAT du Haut-Allier qui souhaitait étendre la contractualisation sur son PAEC, permettant d'inclure le site Natura 2000 de la Senouire. Faute de budget conséquent, le SMAT du Haut-Allier a abandonné un second dépôt.
- Etudes d'incidences liées aux manifestations sportives : Le CEN Auvergne a transmis 5 avis pour des manifestations sportives, aussi bien régulières que ponctuelles. L'ensemble des avis étaient favorables, sous réserve pour certains de modifications de tracés (passage sur des chemins privés au lieu de chemins publics).
- Appui pour d'autres projets du territoire comme l'extension de la carrière Chambon, les travaux d'élargissement de la route départementale sur la commune de Sainte-Marguerite ou la réfection de la desserte forestière sur les communes de Mazerat-Aurouze et Jax. Pour ces travaux, un panneau d'information sur la gestion forestière au sein du site Natura 2000 et des démarches de déclaration préalable à réaliser en mairie ou auprès de la structure animatrice a été installé, en complément des panneaux d'arrêtés de circulation, de part et d'autre de la voirie faisant l'objet des travaux ;
- Suivi des colonies estivales de chauves-souris ;
- Animations grand public et scolaires : Le dossier pédagogique chauve-souris a été distribué à l'ensemble des écoles du site Natura 2000. Les participants félicitent le travail réalisé sur le dossier pédagogique chauve-souris présenté en séance. Les communes demandent si des exemplaires pourraient être envoyés pour une consultation en mairie. Une animation grand public autour des chauves-souris a été organisée en mairie de Mazerat-Aurouze en septembre 2023, avec la participation de 15 personnes, essentiellement des riverains. Le CEN Auvergne a rédigé également un article sur la gestion forestière au sein du site et des démarches de déclaration préalable à réaliser en mairie ou auprès de la structure animatrice. Ce texte a ensuite été envoyé aux communes du site pour publication dans leurs bulletins municipaux. Ce texte a été utilisé comme panneau d'information de part et d'autre de la voirie forestière refaite par la commune de Mazerat-Aurouze, afin de sensibiliser au maximum les propriétaires et les exploitants forestiers.

La parole est donnée à Mme OTTMANN pour la présentation des perspectives 2024. Parmi les actions en faveur des chauves-souris, Mme NEAU indique que, outre l'animation forestière, les deux actions prioritaires sont la poursuite du suivi des colonies estivales de chauves-souris et l'étude de faisabilité pour l'aménagement des ouvrages miniers. Parmi les actions forestières, M. COUVIN rajoute qu'il est important de communiquer en direct avec les exploitants forestiers et les coopératives via des documents de communication simples et concis (notamment afin de tendre vers une gestion par futaie régulière en futaie irrégulière), en complément de réunions à leur destination. En effet, même si le CRPF donne des conseils aux propriétaires sur une gestion limitant les coupes rases, les coopératives passent derrière et proposent les coupes rases directement aux propriétaires. Mme ROUBINET ajoute, qu'en complément de la concertation, il y a également des outils financiers pour promouvoir cette gestion : contrats N2000 ou Sylv'acctes.

M. DUBOURGNOUX remercie le CEN Auvergne pour son travail, son investissement sur le site et pendant cette réunion pour présenter le gros travail réalisé sur le DOCOB. Le PNR reprend la main, mais le travail du CEN Auvergne depuis plus de 10 ans a été très apprécié par les membres du COPIL.

M. LUDON remercie les participants et lève la séance.